



Annaba, le 26 mars 2013

A son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de France en Algérie

Objet : Préavis de grève

Monsieur l'Ambassadeur,

Nous vous notifions par cette lettre que la section CFTD-MAE d'Annaba dépose un préavis de grève. Les recrutés locaux du Consulat général de France à Annaba rejoignent le mouvement d'Alger pour les mêmes revendications.

Le mouvement de protestation aura lieu le mardi 2 et mercredi 3 avril 2013 de 8h30 à 17h15.

Par cette action, nous voulons attirer votre attention sur les revendications énumérées ci-dessous. Cette liste peut paraître longue, mais nos salaires sont en baisse continue depuis des années (en 3 ans l'Algérie a augmenté ses travailleurs de 50%) : suppression de la prime de fin d'année en 2006, passage des salaires en dinars en 2010, notre pouvoir d'achat est en baisse constante.

- **virement des salaires en euros sur des comptes en France**, étant donné l'échec de la solution provisoire qui consistait en l'ouverture de comptes CEDAC à la BEA,
- **revalorisation des salaires de l'ensemble des agents de droit local**,
- **ou** <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/protocole-3445/social/article/le-personnel-local> (document en pièce jointe)
- **application du taux fixé par le FMI** pour l'augmentation des salaires au titre du coût de la vie,
- **révision de la grille des salaires** selon les fonctions exercées réellement par les agents,
- **évolution des salaires en fonction de l'ancienneté** et pas selon le mérite,

- **régularisation de la retraite pour les agents recrutés avant 2006** (fausses déclarations à la CNAS jusqu'à 2006),
- **allocations familiales** pour les agents affiliés à la sécurité sociale française,
- **prise en charge des jours de carence**, qui sont au nombre de 3 et qui pénalisent tous les recrutés locaux qui tombent malade,
- **annulation de la décision arbitraire et infondée de la trésorerie de retirer du salaire** les jours de week-end lors d'un arrêt maladie,
- **Considération d'une demi-heure de pause comme temps de travail**, conformément au code du travail algérien,
- **préservation des acquis** sur le calcul des jours de congé en jours ouvrables.
- **heures d'allaitement durant une année** (2 heures durant le premier semestre et 1 heure durant le deuxième semestre),

Notre section syndicale CFDT-MAE est disponible pour vous rencontrer afin de négocier sur la base de cette liste de revendications.

Recevez, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre très haute considération.

Pour la section syndicale CFDT-MAE d'Annaba.

Marina MEHIRA

Hassina AMROUCI

Secrétaire-adjointe

Trésorière

Copie à : - Monsieur le Consul Général de France à Annaba – Sameh SAFTY

- DRH - Paris
- CFDT - MAEE